

LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Appel à Projet
Allocations doctorales 2024-2025
« Transition Ecologique »

Contexte

La neutralité carbone à **l'échelle planétaire** consiste en l'équilibre mondial entre émissions de CO₂ et puits de carbone. Cette définition peut être considérée comme la définition fondamentale car elle est la seule qui soit jusqu'ici correctement définie par la science du climat¹.

Néanmoins, atteindre la neutralité carbone nécessite de grandes transformations qui ne peuvent être déclinées qu'à l'échelle de territoires nationaux et infra-nationaux (régions, départements, EPCI, etc.). A ces différentes échelles, **fixer la bonne ambition climat** peut s'avérer difficile. En effet, les ambitions locales doivent répondre à plusieurs exigences : entrer en cohérence avec les autres stratégies locales et nationales ; s'ancrer durablement dans les territoires ; offrir des solutions locales innovantes ; impliquer les entreprises et les citoyens.

Le Mans Métropole a déjà fixé des objectifs très ambitieux pour atteindre la neutralité carbone en 2050 en diversifiant les énergies renouvelables (photovoltaïque, hydrogène appuyé sur des ENR, géothermie, biomasse, biogaz, énergie fatale...), en améliorant et décarbonant les transports en commun sur le territoire, en promouvant des travaux d'isolation des bâtiments publics et privés, etc. Néanmoins, pour atteindre les objectifs fixés, la maturité des dispositifs, l'implication de tous et les méthodes de mesure d'indicateurs climat pertinents doivent encore être améliorées, de même que les outils de pilotage et de suivi de la performance au cours du temps.

Dans le cadre de son Laboratoire d'Innovation Territoriale pour la Transition Ecologique, démarche partenariale public-privé de recherche, innovation, expérimentation et diffusion, Le Mans Métropole souhaite soutenir et accélérer la recherche sur le thème de la transition écologique, à l'exemple de (liste non exhaustive) :

- Développement et diversification de nouvelles énergies
- Décarbonation de l'agriculture, l'industrie, la mobilité et indicateurs associés
- Évolution des mobilités et des modes de vie
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Accompagnement des transformations sociétales et acceptabilité sociale
- Adaptation du territoire au changement climatique et aux nouvelles réglementations associées
- Implication des citoyens
- Captation et stockage de carbone sur un long terme
- Dynamiques sociologiques, environnementales et économiques
- Impacts sur les emplois et besoins en compétences
- Décarbonation et risques émergents
- Assurabilité des risques climatiques

¹ Rapport NEUTRALITÉ ET TERRITOIRES, Carbone 4, juin 2021

<https://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2021/06/Neutralit%C3%A9-et-Territoires-Rapport-final.pdf>

LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Appel à Projet
Allocations doctorales 2024-2025
« Transition Ecologique »

Projets attendus

Cet appel à projets est destiné à financer ou co-financer des **contrats doctoraux** pour une durée maximale de 36 mois, dès la rentrée universitaire 2025, dans le cadre de travaux de recherche fondamentale ou appliquée avec les acteurs socio-économiques, publics ou privés.

Les projets attendus doivent **contribuer à l'émergence de projets innovants ayant un impact à court, moyen ou plus long terme sur le territoire**. Ils doivent proposer des avancées technologiques ou méthodologiques, des ruptures innovantes ou des services à forte valeur ajoutée, accessibles et soutenables, afin de contribuer à l'objectif Neutralité Carbone 2040 et à l'acceptabilité des changements nécessaires.

Consortium :

- La réponse à cet appel à projet pourra se faire à l'échelle d'un seul laboratoire ou dans le cadre d'un consortium, idéalement interdisciplinaire (SHS/sciences exactes par exemple), d'au moins deux structures.
- Le porteur du projet devra être un membre permanent d'un établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche ou d'un organisme public de recherche du territoire de Le Mans Métropole. Au moins un membre du consortium devra être titulaire de l'HDR pour diriger la thèse.
- Des partenariats avec des laboratoires de recherches hors territoire sont possibles s'ils permettent d'apporter des compétences non existantes sur le territoire.
- La collaboration avec des acteurs socio-économiques du territoire seront considérés comme des externalités positives lors de l'examen des dossiers.

Le porteur de projet s'engage à ce que son laboratoire soit informé du projet transmis à Le Mans Métropole, le visa de la direction du laboratoire étant demandé dans le dossier de candidature. Les personnes impliquées dans le projet et le/la doctorant(e) retenu(e) s'engagent à présenter le projet devant du public au moins une fois pendant le projet et ils pourront être sollicités pour participer à des actions de diffusion scientifique.

Comment candidater ?

L'appel à projet est ouvert sur une période allant du 19 décembre 2024 au 28 février 2025.

Compléter le dossier de candidature (Dossier 2024-2024 Candidature AAP TE) détaillant l'identité du porteur de projet et le descriptif du projet soumis.

Tout dossier incomplet ou soumis après la date limite de dépôt sera considéré comme nul. L'organisateur accusera réception du dossier de candidature par courrier électronique à l'adresse renseignée par le candidat dans le dossier de candidature. L'envoi d'un dossier de candidature vaut acceptation du règlement.

LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Appel à Projet
Allocations doctorales 2024-2025
« Transition Ecologique »

Date limite des candidatures : 28 février 2025 à minuit, par mail à l'adresse aap.neutralitecarbone@lemans.fr (au format PDF) avec la mention « Appel à Projet Transition Ecologique 2024-2025 ».

Modalités de sélection et calendrier

Les projets seront classés selon le barème détaillé ci-après. Dans le cadre de cet appel à projets, Le Mans Métropole dispose d'une enveloppe de 240 000 €, correspondant à un équivalent de 2 allocations doctorales financées à 100%. Des demandes de co-financement de demi-thèses sont possibles.

Afin de permettre le financement du plus grand nombre d'allocations possible, le porteur de projet s'engage à candidater aux opportunités de cofinancements publics ou privés identifiés par Le Mans Métropole. Dans ce sens, la liste des projets classés selon le barème et les candidatures seront transmises aux membres du Laboratoire d'Innovation Territoriale (LIT) (acteurs publics et privés) afin de leur proposer de participer partiellement ou totalement au financement d'une ou plusieurs thèses.

Calendrier :

- Candidature : 19 décembre 2024 au 28 février 2025
- Jury de sélection (classement des candidatures) : mars 2025
- Délibération du conseil communautaire : 1er semestre 2025

L'ordre de classement des projets sera communiqué officiellement à la suite du conseil communautaire. Le Mans Métropole financera les allocations doctorales selon leur ordre de classement et les financements obtenus (partenaires, candidatures, ...).

L'annonce du classement et des financeurs se fera à l'adresse mail utilisée pour le dépôt du dossier.

Les dossiers retenus pourront démarrer jusqu'au 30 novembre 2025. Seules les dépenses engagées après le vote du conseil communautaire seront éligibles.

Composition du jury de sélection

La sélection sera effectuée par un comité d'élus de Le Mans Métropole, sur avis des membres du Laboratoire d'Innovation Territoriale pour le Transition Ecologique.

Ils pourront également s'appuyer sur des experts extérieurs, chercheurs ou autres professionnels, invités au titre de leur expertise selon les candidatures.

LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Appel à Projet
Allocations doctorales 2024-2025
« Transition Ecologique »

Sélection des projets retenus

L'évaluation des projets sera réalisée selon les critères suivants :

- L'adéquation du projet avec les ambitions de l'Appel à Projet concernant la neutralité carbone et les ambitions du Laboratoire d'Innovation Territoriale pour le Transition Ecologique ;
- La qualité scientifique du projet et originalité du sujet (méthodologie envisagée, positionnement par rapport à l'état de l'art, ...)
- Le lien (impacts et retombées du projet) entre les recherches menées et le territoire. Ce critère sera déterminant.
- L'interdisciplinarité (projet porté par plusieurs disciplines différentes) n'est pas obligatoire mais est vivement encouragée. En effet, un des objectifs du Laboratoire d'Innovation Territoriale pour la Transition Ecologique est de faire émerger de nouvelles collaborations interdisciplinaires sur le territoire et de constituer ainsi un groupe de chercheurs pouvant apporter des éléments croisés d'expertise sur l'ensemble des problématiques liées au développement durable.
- La capacité et l'expérience dans la diffusion de la science auprès de publics divers

Grille de sélection :

Critères / points	0	1	2	3	4
Présence de partenaire(s) académique(s)	Pas de partenaire	Un ou plusieurs partenaires	-	-	-
Interdisciplinarité	Une seule discipline	Disciplines proches	Disciplines éloignées	-	-
Originalité du projet	Non démontrée	Originalité			
Impact sur la transition écologique	-	Neutre	Potentiel effet modéré	Potentielle influence positive, aide à la mesure, diagnostic	Impact fort
Ancrage territorial et retombées socio-économiques	Pas d'ancrage dans le territoire	Périmètre de Le Mans Métropole ou du Pays du Mans comme terrain partiel ou total de recherche	Mobilisation d'un ou plusieurs acteurs socio-économiques du territoire	Expérimentation menée sur le territoire-	Potentielle valorisation économique sur le territoire (dépôt de brevet, création d'entreprise, ...)

LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Appel à Projet
Allocations doctorales 2024-2025
« Transition Ecologique »

Projet de la diffusion académique	Non renseignée	Implication minimale dans la diffusion	Participation à la fête des sciences ou nuit européenne des chercheurs	Rédaction d'articles grand public, presse	Expertises, conférences grand public, expositions
-----------------------------------	----------------	--	--	---	---

Les projets retenus pourront commencer jusqu'au 30 novembre 2025. En cas de recrutement nécessaire d'un.e doctorant.e, celui ou celle-ci devra être auditionné.e par les écoles doctorales concernées.

Critères d'éligibilité :

Les bénéficiaires éligibles sont :

Les établissements publics d'enseignement supérieur et / ou de recherche situés sur le périmètre de Le Mans Métropole.

Les dépenses éligibles sont :

- La seule dépense éligible correspond au salaire brut chargé du doctorant. La rémunération mensuelle du doctorant doit au minimum être égale à celle fixée par l'arrêté ministériel en vigueur.

Le montant de la dépense éligible est plafonné à 120 000€ pour 3 ans. En cas de prolongation du projet au-delà de 36 mois, le montant de l'aide de Le Mans Métropole restera inchangé. **Seules les dépenses engagées après la date du vote de la subvention au conseil communautaire seront considérées comme éligibles.**

Les dépenses inéligibles sont notamment :

- Dépenses d'équipement, de consommable, petit matériel,
- Primes et avantages non prévus dans le contrat de travail,
- Frais indirects

Versement de l'aide

Le versement du financement est conditionné à la signature d'un contrat doctoral entre le doctorant et l'établissement d'enseignement supérieur ou le laboratoire de recherche implanté sur Le Mans Métropole, et à l'occupation effective du poste par le doctorant.

LITTE : Laboratoire d'innovation territoriale pour la transition écologique

Appel à Projet
Allocations doctorales 2024-2025
« Transition Ecologique »

En cas d'abandon d'un doctorant en cours de thèse ou d'arrêt définitif de la thèse pour toute autre raison, l'allocation n'est pas modifiable au profit d'un nouveau candidat. La subvention serait versée au prorata des dépenses effectuées jusqu'à la date de départ du candidat.

Les modalités de versement de l'aide seront précisées dans la convention attributive de l'aide adressée après le vote de l'aide en conseil communautaire ainsi que les pièces à transmettre lors de chaque demande de paiement et comprendra notamment :

- le contrat de travail du doctorant, pouvant débuter à compter de la délibération du conseil communautaire et jusqu'au 30 novembre 2025 ;
- une attestation annuelle signée par le comptable de l'Université d'occupation du poste et du versement du salaire du doctorant
- les rapports de comité de suivi de thèse et les documents qui y sont présentés.

Si la dépense réalisée n'atteint pas le montant de l'assiette éligible, les subventions sont versées au prorata du montant des dépenses effectivement justifiées.

Un représentant de Le Mans Métropole ou d'un de ses partenaires publics ou privé à but non lucratif sera désigné comme référent du projet et devra être invité aux réunions du comité de suivi individuel de la thèse et à la soutenance de thèse. Le doctorant se joindra aux réunions de suivi collectif annuelle proposées par Le Mans Métropole et visant à favoriser l'interdisciplinarité.

En cas de financement total ou partiel par un partenaire public ou privé de l'allocation doctorale suite à la diffusion des candidatures, une convention tripartite sera établie.

Le logo de Le Mans Métropole, en tant que partenaire, doit apparaître sur tous les supports de communication relatifs aux thèses financées.